

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 049-24

Objet : CONTRAT DE LA LOCATION DE SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE SYNDIC « LE POLE SYNDIC DONNA COPRO » SIS AU 13, RUE HENRI PASCAL- 93370 – MONTFERMEIL.
POUR LE » SDC PARC COROT 3 » - 93470 COUBRON – LE MARDI 23 AVRIL 2024 DE 18H00 À 22H00.

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic » SDC PARC COROT 3 » à Coubron (93470)

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndicats de copropriété fixé à 70 €

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : LE POLE SYNDIC DONNA COPRO -13, rue Henri Pascal 93370 MONTFERMEIL.

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndicat de copropriété représenté par Madame Hak Julie.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 02 avril 2024.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est